



Table régionale
de concertation

des aînés de Laval

La Table régionale de concertation des aînés de Laval (TRCAL), un organisme sans but lucratif (OSBL) fondé en 2001, regroupe une soixantaine d'organismes lavallois dédiés aux aînés. Elle permet aux aînés d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

La TRCAL est l'interlocuteur régional en matière de concertation des organismes aînés, porte-parole du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et conseiller auprès des décideurs régionaux et du ministère.

Saviez-vous que ?

► Depuis 1988, la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) délivre une vignette mobile qui peut être utilisée par toute personne handicapée, qu'elle soit conductrice ou passagère d'un véhicule. La personne est jugée admissible si elle ne peut pas se déplacer de façon autonome ou sans risque pour sa santé et sa sécurité.

- (1) vivre une situation de handicap qui occasionne une perte d'autonomie ou qui risque de compromettre sa santé et sa sécurité dans ses déplacements sur une distance qui ne nécessite pas l'utilisation d'un moyen de transport ;
- (2) remplir le formulaire de demande ; (3) fournir, s'il y a lieu, une évaluation démontrant une incapacité d'une durée d'au moins 6 mois.

Un des membres des professions suivantes doit remplir le formulaire d'évaluation :
un éducateur spécialisé du réseau de la santé, un ergothérapeute, un infirmier,
un médecin, un optométriste, un physiothérapeute, un psychologue.

Vignettes de stationnement pour personnes handicapées (tarif de 2012)

Délivrance, renouvellement, remplacement (comprend le certificat d'attestation)	15,60\$
Remplacement du certificat d'attestation	4,15\$

La vignette de stationnement est valide pour 5 ans.
Des autocollants à apposer sur la vignette attestent cette validité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de la SAAQ :
http://www.saaq.gouv.qc.ca/envrac/vign_station/index.php

